

3890**MESSAGE**

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'agrandissement du bâtiment administratif de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, à la Speichergasse à Berne.

(Du 14 avril 1939.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Par message du 12 décembre 1930, nous avons attiré votre attention sur l'insuffisance des locaux et de la cour du bâtiment administratif des télégraphes et des téléphones à la Speichergasse à Berne et sur la nécessité de mettre davantage de place à la disposition du service du téléphone et de la radio, dont les besoins avaient fortement augmenté. Nous vous avons demandé à cet effet l'autorisation d'acheter, par mesure de prévoyance, l'immeuble adjacent, c'est-à-dire l'ancien musée d'histoire naturelle.

Par arrêté du 20 mars 1931, l'Assemblée fédérale a ouvert un crédit de 1 310 000 francs pour l'achat dudit bâtiment; l'administration des postes, télégraphes et téléphones est entrée en possession de l'immeuble.

Dès lors, dans l'attente de la transformation ou de la reconstruction de cet immeuble, on en utilisa au mieux les locaux, comme magasin de matériel et laboratoires d'essais techniques, ainsi que pour y serrer des appareils de tout genre. Entre temps, la partie supérieure du bâtiment administratif de la Speichergasse fut détruite par le feu. Il fallut, avant tout, remettre ce bâtiment en état le plus tôt possible; on profita de l'occasion pour remplacer les combles détruits par un 5^e étage. Par là-même, la question de savoir quelle serait la meilleure façon d'utiliser le bâtiment du musée pour les services de l'administration fut quelque peu reléguée à l'arrière-plan. La transformation des combles du bâtiment administratif de la Speichergasse ne procura pas cependant un allègement sensible, la plupart des locaux ainsi créés à l'usage de bureaux ayant dû être cédés à des services qui se virent dans l'obligation de quitter le bâtiment principal

des postes pour faire place au nouveau central téléphonique automatique. Le moment revint donc de reprendre les études interrompues, car, dans l'intervalle, les besoins de l'administration des télégraphes et des téléphones et, surtout, ceux de l'intendance du matériel technique s'étaient de nouveau accrus, par suite de l'augmentation du trafic téléphonique (nombre des abonnés en 1930 = 215 000, en 1938 = 296 000). Ajoutons qu'à plus d'une reprise l'inspectorat fédéral des fabriques fit de sérieuses réserves au sujet d'une partie des locaux de travail situés dans le bâtiment administratif de la Speichergasse (locaux de la cave et du rez-de-chaussée). En reprenant l'étude des projets, on aboutit bientôt à la conclusion qu'une transformation du bâtiment du musée ne pourrait créer des conditions satisfaisantes et que les frais de transformation dépasseraient sensiblement les estimations sommaires faites. En vérifiant un projet de transformation et d'agrandissement établi en 1933 par la direction des constructions fédérales, on constata que les dépenses, dans les conditions actuelles, se monteraient au moins à 1 620 000 francs. Mais, malgré ces dépenses, on ne pourrait obtenir des locaux appropriés pour magasins et ateliers, ni des garages suffisamment grands. En particulier, les hauteurs des étages du bâtiment du musée, qui ont 5,6 m au rez-de-chaussée et 5,4 m au 1^{er} étage, sont ou trop grandes telles quelles ou insuffisantes pour établir une séparation rationnelle au moyen de planchers intermédiaires. Une étude plus approfondie de cette question montra clairement qu'une transformation du bâtiment du musée, malgré son coût élevé, ne constituerait qu'une solution de compromis peu satisfaisante. Remarquons à ce propos, qu'en sus des frais de transformation proprement dits, on serait obligé de faire des dépenses assez élevées pour remettre les façades en état; en effet, vu l'incertitude qui régnait au sujet des projets de construction, on a laissé les façades telles quelles, afin d'éviter des frais éventuellement inutiles.

Dans ces conditions, il était naturel d'étudier également la question de la démolition du bâtiment du musée et de l'érection d'un nouvel immeuble correspondant aux besoins.

Cette voie était tout indiquée du fait que les autres bâtiments fédéraux à Berne sont tous complètement occupés et que l'administration centrale fédérale se voit obligée, depuis des années déjà, de louer des logements privés dans les différentes parties de la ville pour trouver la place dont elle a de plus en plus besoin. Par suite des mesures économiques et du développement de la défense nationale, la nécessité d'avoir des locaux de travail est devenue plus urgente encore. La Confédération loue actuellement, à Berne, 65 appartements à l'usage de bureaux. Les cas sont cependant rares où ces logements peuvent être employés rationnellement. L'éclairage naturel des chambres est souvent défavorable ou insuffisant, et les locaux accessoires, tels que cuisines, chambres de bains, garde-

manger, etc., peuvent rarement être utilisés. C'est à la suite de ces circonstances que l'on avait envisagé, déjà en 1933, d'élever sur la propriété appartenant à la Confédération, située à l'angle de l'Amthausgasse-Inselsgasse-Theodor-Kochergasse, un nouveau bâtiment pour l'administration centrale. Conformément à l'article 23 du programme financier de 1936 (arrêté fédéral du 31 janvier 1936), aux termes duquel les dépenses pour constructions, transformations et entretien des bâtiments, routes et travaux hydrauliques, ainsi que pour des transformations de locaux loués, ne peuvent dépasser 4,5 millions de francs, la direction des constructions fédérales ne put faire figurer dans le budget de la Confédération que les demandes de construction les plus urgentes. L'érection d'un bâtiment à l'usage de bureaux pour l'administration centrale dut derechef être différée.

Aujourd'hui, le département des postes et des chemins de fer pourrait, d'entente avec le département de l'intérieur, s'arranger pour que le nouveau bâtiment dont a besoin l'administration des postes, télégraphes et téléphones fût construit de telle sorte que pendant nombre d'années il y ait suffisamment de place pour y installer différents services de l'administration centrale. On a naturellement aussi examiné s'il ne serait pas plus avantageux de tenir uniquement compte des besoins de l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Dans ce cas-là, au lieu de deux ailes à 8 étages prévues dans le projet commun, on pourrait se tirer d'affaire avec une aile complète de bâtiment; l'autre aile n'aurait provisoirement qu'un sous-sol, un rez-de-chaussée et un 1^{er} étage, mais elle devrait être construite de façon à pouvoir être exhaussée plus tard. Si l'on construisait ainsi par étapes, les frais supplémentaires s'élèveraient, après achèvement final, à 200 000 francs environ. Tout ce groupe de bâtiments présenterait en outre un aspect peu esthétique jusqu'à l'achèvement complet; au surplus, un tiers de la cour au moins serait encombré, pendant environ une année et demie, d'échafaudages et de machines, ce qui entraverait fortement le travail dans les magasins des télégraphes et des téléphones, ainsi que le service du garage. Dans ces conditions, il semble plus opportun, à tous égards, de prévoir d'emblée la construction intégrale des deux ailes du bâtiment administratif de la Speichergasse, ainsi que du bâtiment intermédiaire, en bordure de la rue Ferdinand Hodler. Le présent projet a été établi dans ce sens par la direction des constructions fédérales, d'entente avec les spécialistes de l'administration des postes, télégraphes et téléphones. L'aile nord-ouest, ainsi que la cave, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'aile sud-est, serviront aux besoins de l'administration des télégraphes et des téléphones; les étages supérieurs de l'aile sud-est seront à la disposition des services de l'administration centrale.

L'aile nord-ouest comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée et 6 étages supérieurs qui, dans la mesure du possible, communiqueront directement avec les étages correspondants de l'actuel bâtiment administratif de la

Speichergasse. Les locaux des différents étages seront employés comme il suit :

sous-sol : chauffage, avec locaux pour les machines et le charbon; ser-rurerie;

rez-de-chaussée : grande salle d'emballage, avec locaux accessoires;

1^{er} étage : magasin des appareils, avec bureaux;

2^e étage : différents locaux pour essais du matériel; bureaux; salle pour mécaniciens;

3^e étage : locaux de la section des télégraphes et de la radio;

4^e étage : musée, salle des conférences; installations à fort courant; service des tarifs;

5^e et 6^e étages : laboratoires de la section d'essais.

L'aile sud-est, consistant en sous-sol, rez-de-chaussée et 6 autres étages, communiquera aussi directement avec les étages correspondants du bâtiment de la Speichergasse et comprendra les locaux suivants :

sous-sol : locaux des archives; locaux des accumulateurs et station de chargement; abris anti-avions (éventuellement dans l'aile nord-ouest ou sous la cour);

rez-de-chaussée : menuiserie; garages et ateliers; bureaux;

1^{er} étage : ateliers de réparation, avec locaux spéciaux de bobinage, de séchage, de soudure autogène, de nickelage et polissage;

2^e à 6^e étages : sont à la disposition des services de l'administration centrale;

au *5^e étage* se trouvera le logement du concierge.

Bâtiment de raccordement :

sous-sol : salle des machines et compresseurs;

rez-de-chaussée : formant entrée et sortie de la cour;

1^{er} étage : magasins d'appareils.

Entre les deux ailes, il y aura une cour spacieuse qui se trouvera au niveau des caves du bâtiment administratif; cela permettra de mieux employer ces locaux comme magasins.

Les frais d'érection du nouveau bâtiment seront les suivants :

1 ^o Démolition des bâtiments actuels	141 000 fr.
2 ^o Construction de l'aile ouest et du bâtiment de raccordement.	1 181 500 »

A reporter 1 322 500 fr.

	Report	1 322 500 fr.
3° Construction de l'aile est		1 292 500 »
4° Canalisation et travaux d'entourage		97 000 »
5° Travaux de transformation du bâtiment administratif		112 000 »
6° Direction des travaux et divers		76 000 »
		2 900 000 fr.

En comparant l'ancien projet de transformation du bâtiment du musée avec le projet de reconstruction actuel, on obtient les données suivantes:

	Projet de transformation	Projet de reconstruction
1° Superficie des nouveaux locaux (escaliers et corridors inclus)	4 600 m ²	8 700 m ²
dont pouvant être mis à la disposition d'autres administrations (escaliers et corridors inclus)		2 800 m ²
2° Volume des nouveaux locaux de service (escaliers et corridors inclus)	18 000 m ³	26 000 m ³
3° Surface de la cour	1 200 m ² (répartis sur 2 ni- veaux différents)	1 250 m ² (de même niveau)
Dépenses totales	1 620 000 fr.	2 900 000 fr.

Sur les frais totaux, évalués à 2 900 000 francs, la part que l'administration centrale devrait supporter pour la location de locaux se monterait à 880 000 francs. Les chiffres cités plus haut montrent qu'en exécutant le projet de reconstruction, on obtient des locaux de service d'une superficie presque deux fois plus grande (8700 au lieu de 4600 m²), locaux qui devraient suffire pour longtemps aux besoins. Comme des locaux d'environ 2800 m² peuvent être réservés pour les besoins de l'administration centrale, on est d'emblée certain qu'une part du capital rapportera des intérêts suffisants sans que les frais d'exploitation de l'administration centrale soient augmentés. En revanche, en exécutant le projet de transformation, on n'aurait dès le début qu'une place restreinte, voire insuffisante, pour l'aménagement de locaux. On laisserait échapper un gain de place d'environ 4000 m² dont l'occasion ne se retrouverait plus guère.

L'exécution du présent projet donnera en outre, dans une mesure sensible, l'occasion de procurer du travail pendant un temps prolongé. Le crédit de construction se répartira sur 3 ans à minimum.

Nous fondant sur l'exposé qui précède, nous vous prions de bien vouloir approuver le projet d'arrêté fédéral ci-joint.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 14 avril 1939.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

ETTER.

Le chancelier de la Confédération,

G. BOVET.

(Projet.)

Arrêté fédéral

autorisant

l'agrandissement du bâtiment administratif de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, à la Speichergasse à Berne.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 14 avril 1939,

arrête :

Article premier.

Un crédit de 2 900 000 francs est ouvert pour l'agrandissement du bâtiment administratif de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, à la Speichergasse à Berne.

Le Conseil fédéral est autorisé à apporter au projet de construction, dans les limites de ce crédit, les modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Art. 2.

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

1215

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'agrandissement du bâtiment administratif de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, à la Speichergasse à Berne. (Du 14 avril 1939.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	3890
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.04.1939
Date	
Data	
Seite	672-677
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 864

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.